

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

**Modification substantielle des installations classées exploitées par la société
SCIERIE CELLE et projet de création d'un nouvel atelier de sciage sur la ZA Les
Vestias à Araules (43)**



PJ n°7 – Note de présentation non technique

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET	3
1.1 CONTEXTE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION	3
1.2 LOCALISATION DU SITE.....	4
1.3 ORGANISATION DU SITE.....	4
1.4 DESCRIPTION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS.....	5
1.5 RÉGLEMENTATION ICPE	6
2. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT.....	7
2.1 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	7
2.2 ANALYSE DES IMPACTS SUR LE MILIEU PHYSIQUE, NATUREL ET HUMAIN ET MESURES ENVISAGÉES.....	9
3. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DES DANGERS	11
3.1 ANALYSE PRÉLIMINAIRE ET BILAN DES RISQUES À CONSIDÉRER.....	11
3.2 ANALYSE DES ÉVÉNEMENTS REDOUTÉS	11
3.3 MESURES ET ÉQUIPEMENTS EN PLACE	12
3.4 CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE DES DANGERS.....	13

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

1.1 CONTEXTE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

La société SCIERIE CELLE est spécialisée dans la transformation du bois et notamment le sciage. Cette activité ne nécessite aucun intermédiaire. L'entreprise prend tout en charge : du prélèvement de l'arbre, en forêt ou chez un particulier partenaire, jusqu'à la livraison par camions, dans les départements limitrophes de la Loire et du Rhône.

L'entreprise exploite actuellement un site localisé au sein de la zone d'activité Les Vestias, sur la commune d'Araules (43200).

La société SCIERIE CELLE a évolué depuis sa création en 1974 sur la zone de Reygnier à Araules. En 1990, l'entreprise s'installe zone des Vestias. Elle devient soumise à autorisation en 2009 pour son activité de transformation du bois. En 2014, elle devient propriétaire d'une nouvelle parcelle (n°1257) et ainsi de deux nouveaux bâtiments : un utilisé pour l'assemblage manuel de palettes et un autre pour le broyage des déchets de palettes. En 2017, elle crée un parc à grumes (stockage et préparation des grumes), à l'extérieur. En 2022, le site d'Araules ne produit plus de palettes. Cette activité est désormais exclusivement réalisée sur les sites d'Yssingeaux et de Saint-Maurice-de-Lignon.

Aujourd'hui la société SCIERIE CELLE souhaite étendre l'emprise de son site pour y installer un bâtiment dédié à une nouvelle ligne de sciage (en remplacement d'une ancienne). L'entreprise a également pour projet la création d'un bassin d'orage, la mise en place d'une réserve incendie en citerne rigide et l'installation d'un débourbeur et d'un séparateur d'hydrocarbures.

Le site occupe actuellement les parcelles n°1468, 1471, 1291, 1535, 1289 et 1257 de la section 0B du cadastre d'Araules. La réalisation du projet d'installation d'une nouvelle ligne de sciage implique l'acquisition de la parcelle n°1263, et d'une partie des parcelles n°414, 415 et 1484.



Plan de localisation du site de la société SCIERIE CELLE, source géoportail.gouv.fr

Ce plan de réaménagement global du site a fait l'objet d'un dossier de demande d'examen au cas par cas en juin 2022. Le préfet a pris la décision de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale.

↳ Cf. décision suite à l'examen au cas par cas en PJ n°6.

À noter que suite à l'évolution de la nomenclature des ICPE, l'activité de la société SCIERIE CELLE est maintenant soumise à Enregistrement, même en intégrant les données du projet. Cependant, afin de ne pas perturber l'antériorité, le projet est traité dans la continuité de l'autorisation obtenue.

Le présent dossier permet non seulement de demander l'autorisation d'exploiter la nouvelle ligne de sciage, mais également de porter à la connaissance du préfet les modifications réalisées sur le site depuis la précédente demande d'autorisation en juillet 2008.

1.2 LOCALISATION DU SITE

Le site de la société SCIERIE CELLE est situé dans la Zone d'Activité Les Vestias, sur la commune d'Araules (43200), dans le département de la Haute-Loire.

Pour accueillir le projet de la société SCIERIE CELLE et répondre à plusieurs autres demandes, la Communauté de Communes des Sucs a reçu, en mai 2022, l'autorisation d'agrandir la Zone d'Activité Les Vestias. À noter que l'extension de cette zone a fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau et milieux aquatiques en janvier 2022.

↳ Cf. dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau et milieux aquatiques en PJ n°46-2.

La limite nord-est du site est bordée par une voie communale (D424). Depuis celle-ci, le site dispose de deux accès : un accès au nord pour les véhicules légers (personnels et visiteurs) et un accès à l'est pour les poids lourds (livraisons des matières premières et expéditions des produits finis).

↳ Cf. plan de localisation en PJ n°2.

Les coordonnées topographiques du site selon le quadrillage LAMBERT 93 sont les suivantes :

x = 791 257 m

y = 6 443 957 m

Le site se situe à environ 1 037 mètres d'altitude et présente une légère pente d'orientation sud-est.

Le site est entouré d'espaces verts, d'arbres, de prairies et de champs. Les premières habitations du quartier « Souchon » sont implantées à moins de 50 mètres de la scierie. Quelques entreprises sont également présentes aux alentours de la société SCIERIE CELLE :

- Le poulailler GAEC du Clarel est à 37 mètres des limites de propriété du site
- La boucherie-charcuterie les Traditions fermières est à 15 mètres des limites de propriété du site
- La menuiserie FOURETS Michel est à 5 mètres des limites de propriété du site
- L'exploitation forestière DELORME est à 80 mètres des limites de propriété du site

1.3 ORGANISATION DU SITE

Le site actuel est composé de trois bâtiments d'une surface totale égale à 3 950 m². Dans le cadre du projet d'agrandissement, un quatrième bâtiment d'une emprise au sol égale à 2 493 m² sera construit.

↳ Cf. plan d'ensemble en PJ n°48.

Le premier bâtiment, d'une superficie de 3 410 m², localisé le plus au nord du site, renferme :

- Deux ateliers dédiés chacun à une ligne de sciage : env. 2 810 m² ;
- La zone d'expédition : 500 m² ;
- Les bureaux, locaux sociaux et locaux techniques : 100 m² d'emprise au sol, les bureaux étant sur 2 niveaux.

Le second bâtiment, d'une superficie de 430 m², localisé à l'est du premier bâtiment, renfermait un atelier pour l'assemblage manuel des palettes. Cette activité est désormais exclusivement réalisée sur les sites d'Yssingeaux et de Saint-Maurice-de-Lignon.

Le troisième bâtiment, d'une superficie de 110 m², localisé au sud du second bâtiment, est un abri pour le broyeur des déchets de production (bois).

Le quatrième bâtiment sera implanté en limite sud du site (sur les parcelles 1263, 1484, 414 et 415) et accueillera une nouvelle ligne de sciage. Sa structure sera en béton, sa charpente en lamellé collé, sa couverture et son bardage en panneaux sandwich.

Les aires extérieures du site sont quasi-totalement imperméabilisées (enrobé).

Les eaux de ruissellement du site seront collectées et traitées par un débourbeur et un séparateur d'hydrocarbures.

1.4 DESCRIPTION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS

Les grumes, manipulées par une grue automotrice avec grappin, sont coupées en longueur pour former des billons. Si nécessaire, leur diamètre peut être réduit grâce à un arrondisseur mécanisé. Ensuite, une machine retire les écorces des billons et les découpe en cubes. Ces derniers sont triés en fonction de leur diamètre sur un banc mécanisé puis stockés dans un casier à l'intérieur du bâtiment, en attente de sciage.

Dans les ateliers de sciage, les billons sont dédossés à l'aide d'une scie à ruban (ligne 1) ou d'une scie circulaire (ligne 2). Ensuite, une scie délignieuse dédouble et déligne le bois et une scie multi-lames le débite en planches ou en tasseaux. Ces derniers sont triés et stockés sur palettes gerbées sur le parc extérieur. Ils sont expédiés en l'état.

Aujourd'hui, au maximum, 2 800 m³ de produits finis (planches et tasseaux) peuvent être stockés sur la zone d'expédition à l'extérieur.

La nouvelle scierie permettra le stockage (intérieur) de 1 460 m³ supplémentaires.

La fabrication de planches et tasseaux produit des déchets solides : des sciures, des écorces et des plaquettes de bois. Ces chutes sont broyées (par le broyeur lent), tamisées et stockées en silos couverts pour être revendus pour le chauffage. Le bois déclassé est également broyé (par le broyeur loué) en bois de chauffage.

↪ Cf. plan des stockages en PJ n°48-1.

Sur les lignes actuelles, un système d'aspiration et de dépoussiérage permet de diriger les sciures vers les silos de stockage. La nouvelle scierie sera également équipée d'un cyclone de dépoussiérage.

Les autres déchets générés par l'activité (ceux liés à l'entretien des engins de manutention et véhicules et ceux liés au travail de bureau) le sont en quantités non significatives.

1.5 RÉGLEMENTATION ICPE

Les installations exploitées et prévues sur le site seront soumises à **Enregistrement** pour la rubrique **2410** et à **Déclaration** pour les rubriques **1532** et **2791**.

N° et désignation de la rubrique	Valeurs seuil de classement	Identification des installations concernées	Capacités maximales du site	Régime
1532 – Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant :	1. > 50 000 m ³ (A) 2. Entre 20 000 m ³ et 50 000 m ³ (E) 3. Entre 1 000 m ³ et 20 000 m ³ (D)	Stockage de bois (bois brut, bois transformé, déchets de production, bois déclassé)	Grumes et billons : 4 200 m ³ Bois transformé : 4 260 m ³ Sciures, plaquettes, écorces et bois déclassé : 1 060 m ³ Total : 9 520 m³	D
2410 - Ateliers où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues La puissance installée pour alimenter l'ensemble des machines étant :	1. > 250 kW (E) 2. Entre 50 kW et 250 kW (D)	Lignes de sciage et parc à grumes (1 580 kW) + broyeur loué pour le bois déclassé (300 kW)	1 880 kW	E
2791 - Installation de traitement de déchets non dangereux La quantité de déchets traités étant :	1. ≥ 10 t/j (A) 2. < 10 t/j (DC)	Broyage des déchets de production (broyeur lent)	5 t/j	DC
4734 – Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines, étant : 1. Pour les cavités souterraines et les stockages enterrés :	a. ≥ 2 500 t (A) b. Entre 1 000 t et 2 500 t (E) c. ≥ 50 t d'essence ou entre 250 t et 1 000 t au total (DC)	Cuve enterrée 15 m ³ double paroi (9 m ³ de gazoil et 6 m ³ de GNR)	15 m ³ Total : < 15 tonnes	Non classé

Légendes :

A : ICPE soumises à Autorisation. **E** : ICPE soumises à Enregistrement. **D** : ICPE soumises à Déclaration. **D(C)** : ICPE soumises à Déclaration et à Contrôle périodique par un organisme agréé.

2. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

2.1 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Thème		Sensibilité du milieu (scénario de référence)		Milieu susceptible d'être affecté par le projet	
		Cotation	Justification	Justification	
La population et la santé humaine		++	Deux ERP (catégorie 5) sont présents sur les parcelles voisines du site. Les autres établissements sensibles (école, bibliothèque, gîte, etc.) sont situés à plus de 900 m du site. Les plus proches zones d'habitations sont situées à moins de 50 m du site.	OUI	Le projet implique des émissions sonores (uniquement la semaine, de 7h30 à 17h00) et une contrainte paysagère.
La biodiversité	Faune et Flore	+	Le site actuellement exploité, quasi-totalement imperméabilisé, présente peu d'opportunité de gîte pour la faune et la flore.	NON	L'extension du site sera réalisée sur une parcelle terrassée par la communauté de commune (arrêté du 24/05/2022 accordant un permis d'aménager). À la suite de quoi faune et flore seront absents sur les terrains du projet.
	Zones protégées, dont NATURA 2000	+++	Une ZNIEFF de type 2 : « Mézenc-Meygal » couvre le site. En revanche, aucun espace naturel protégé n'a été identifié par la DREAL à proximité du site, ni base de loisirs.	NON	L'augmentation de l'emprise du site représente 0,91 ha sur 31 178 ha (0,003%) de la ZNIEFF de type 2.
	Continuités écologiques	+	Le SCOT de la Jeune Loire identifie la commune d'Araules comme village support de l'identité rurale du territoire. Un affluent du ruisseau de l'Auze prend sa source à 550 m au sud-ouest du site et traverse le site via des buses enterrées.	NON	Continuité de l'affluent de l'Auze.
Le sol et le sous-sol	Sol	-	Le site n'est pas référencé dans la base de données ex-BASOL et ne fait pas l'objet d'une surveillance vis-à-vis de la pollution du sol.	NON	Le site est quasi-totalement imperméabilisé. Les produits dangereux sont stockés en faible quantité et sont associés à un système de rétention.
	Eaux souterraines	+++	En mars 2008, de l'eau était présente à 1,2 mètres en dessous du sol. Plusieurs captages d'eaux souterraines destinés à l'alimentation en eau potable sont présents sur la commune d'Araules mais aucun à proximité du site.	NON	

Les eaux de surface	+++	Le cours d'eau le plus proche prend sa source à environ 550 m au sud-ouest et traverse le site via des buses enterrées. Il s'agit d'un affluent rive gauche du ruisseau l'Auze, tributaire du Lignon. La qualité des eaux de l'Auze est très bonne.	OUI	Les eaux d'origine sanitaires et les eaux pluviales seront traitées avant leur rejet pour éviter toute pollution accidentelle. L'affluent de l'Auze, qui traverse le site, est busé au droit du site. Les modifications réalisées sur le site depuis 2008 et le projet n'impliquent pas de modification du busage ni d'intervention sur le ruisseau.
L'air	-	La qualité de l'air sur la zone est bonne.	OUI	La majorité des poussières de bois sont, grâce au système d'aspiration et de dépoussiérage sur les lignes de sciage, contenues dans des silos couverts. De plus, pour rappel, les poussières sont humides donc peu volatiles.
Les biens matériels, le patrimoine culturel	-	L'entité archéologique la plus proche est le Château des Hermens, situé à 5 km au sud-est du site. Araules fait partie des zones géographiques relatives à l'AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) « Fin gras du Mézenc » et aux IGP (Indication Géographique Protégée) « Jambon d'Auvergne », « Pintade de l'Ardèche », « Porc d'Auvergne », « Chapon de l'Ardèche », « Saucisson sec d'Auvergne », « Volailles du Forez », « Volailles du Velay » et « Volailles d'Auvergne ».	NON	L'entité archéologique la plus proche est jugée trop éloignée pour être affectée par le projet. L'étude des incidences susceptibles de résulter de la vulnérabilité du projet aux risques d'accidents majeurs et catastrophes est présentée dans l'étude des dangers (PJ n°49).
Le paysage	+	Le site de la société SCIERIE CELLE est situé en zone d'activité.	OUI	Le projet implique l'exploitation de nouvelles parcelles : une contrainte paysagère pour les riverains. Néanmoins, l'augmentation des surfaces exploitables permet un réagencement des aires extérieures.

2.2 ANALYSE DES IMPACTS SUR LE MILIEU PHYSIQUE, NATUREL ET HUMAIN ET MESURES ENVISAGÉES

Thématique concernée	Impact potentiel	Description de la mesure et exposé des effets attendus	Modalités de suivi de la mise en œuvre et des effets de la mesure	Estimation de la dépense
Document d'urbanisme	-	-	-	-
Patrimoine	-	-	-	-
Démographie	-	-	-	-
Activités économiques	Grâce au projet, la scierie pourra pérenniser l'activité économique locale.	-	-	-
Transports et approvisionnement	Le projet n'aura qu'un faible impact sur le trafic routier (augmentation de 1,12 % depuis 2008), en lien avec l'augmentation du nombre de salariés et du nombre de transports de marchandises.	-	-	-
Consommation d'énergie	Le projet implique une augmentation des consommations en énergie (électricité, carburant). Ce sont les lignes de sciage qui consomment le plus.	Optimisation des installations électriques pour limiter les pertes ; utilisation d'ampoules LED peu consommatrices en énergie ; absence de chauffage dans les ateliers ouverts.	Un suivi des consommations en énergie est réalisé tout au long de l'année.	Nulle
Géologie et hydrogéologie	-	-	-	-
Hydrologie et réseaux	Des poussières de bois sont entraînées par les eaux de ruissellement. Une pollution accidentelle des eaux est très improbable.	Les quelques produits dangereux utilisés par la scierie sont associés à un système de rétention. Le site sera quasi-entièrement imperméabilisé. Les eaux pluviales seront traitées par un débourbeur puis par un séparateur d'hydrocarbures avant d'être déversées dans l'affluent de l'Auze qui traverse le site, en sortie de busage.	Programmation d'analyses des rejets par un organisme certifié indépendant. Entretien régulier du débourbeur et du séparateur d'hydrocarbures.	Environ 3 000 € par an

<p>Espaces naturels et paysage</p>	<p>Le projet n'affecte pas le milieu naturel et les continuités écologiques. En revanche, il affecte le paysage du fait de l'extension de l'emprise du site.</p>	<p>Réagencement des aires extérieures (hauteur de stockage réduite, redéfinition des espaces de stockage...). Installation d'une clôture tout autour du site pour limiter la visibilité des stockages extérieurs de la scierie par les personnes circulant dans la zone d'activité. Les abords du bâtiment seront maintenus propres grâce à un nettoyage hebdomadaire.</p>	<p>-</p>	<p>Nulle</p>
<p>Qualité de l'air</p>	<p>Les poussières de bois n'impactent pas de façon significative la qualité de l'air ambiant.</p>	<p>Système d'aspiration et de dépoussiérage (cyclone) sur les lignes de sciage. Filets brise-vent. Flotte de véhicules EURO 6. Engins de manutention aux normes avec catalyseurs et filtres à particules.</p>	<p>Programmation d'analyses des rejets par un organisme certifié indépendant. Le site, quasi-totalement imperméabilisé, est facilement et régulièrement entretenu (par balayage notamment). Entretien régulier des engins.</p>	<p>Environ 2 000 € par an</p>
<p>Ambiance acoustique et vibrations</p>	<p>L'activité de la scierie engendre des émissions sonores pour le voisinage. Pas d'émissions de vibration.</p>	<p>Une ancienne ligne de sciage sera remplacée par une nouvelle, moins bruyante, à l'intérieur d'un nouveau bâtiment spécialement isolé. Le relief (colline) caractérisant la zone d'activité apporte un effet d'écran.</p>	<p>Réalisation d'une étude de bruit tous les 3 ans.</p>	<p>Environ 3 000 € tous les 3 ans</p>

3. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DES DANGERS

3.1 ANALYSE PRÉLIMINAIRE ET BILAN DES RISQUES À CONSIDÉRER

Une analyse préliminaire des risques (APR) a été réalisée dans le cadre de l'étude des dangers. Elle a pour objectif de rechercher les sources de dangers et les risques liés aux produits et aux installations, d'évaluer leur probabilité d'occurrence P et leur gravité G (sans tenir compte puis en tenant compte des mesures correctives) et de les comparer avec les critères d'acceptabilité des risques choisis.

L'APR permet ainsi de distinguer les risques majeurs (Événements Redoutés) parmi l'ensemble des risques liés à l'exploitation du site.

Les Événements Redoutés sont les scénarii d'accidents n'appartenant pas au domaine gris clair (risque moindre) dans l'Analyse Préliminaire des Risques, soient :

- la propagation d'un incendie par effet domino lié au vent ;
- l'incendie des stockages de bois ;
- la naissance d'un incendie par défaillance électrique.

Les Événements Redoutés révélés par l'Analyse Préliminaire des Risques appartiennent tous à la « zone verte » de la grille de criticité, c'est-à-dire à la zone des risques intermédiaires. Aucun Événement Redouté n'appartient à la zone des risques inacceptables.

Remarque : Les niveaux de gravité attribués à certains événements d'incendies ont été fixés à 2. Or il est possible qu'aucune zone de létalité ne sorte du site de la société SCIERIE CELLE. Cependant, ce niveau de gravité a été préféré puisqu'il permet de retenir ces scénarii parmi les Événements Redoutés et donc de les analyser de façon approfondie. En outre, les textes officiels recommandent en cas de doute de choisir le niveau de risque le plus défavorable.

La modélisation des scénarii d'incendies permettra de définir plus précisément les zones de risques létaux à l'extérieur du site.

Gravité	Désastreux	5					
	Catastrophique	4					
	Important	3					
	Sérieux	2	X (5)		X (4)		
	Modéré	1	X (16)	X (11)	X (4)	X (1)	
			E	D	C	B	A
			Extrêmement peu probable	Très improbable	Improbable	Probable	Courant
			Probabilité				

3.2 ANALYSE DES ÉVÉNEMENTS REDOUTÉS

Le vent et la défaillance électrique, facteurs d'incendie identifiés dans les ER, n'ont pas été analysés de façon spécifique. En revanche, ils ont été pris en compte dans l'analyse détaillée de l'ER retenu.

Conformément aux recommandations réglementaires, la malveillance n'a pas fait l'objet d'une analyse détaillée.

L'accidentologie et l'analyse préliminaire ont montré que le principal risque est l'incendie des matières combustibles et inflammables stockées.

Ainsi, il a été retenu le scénario d'accident suivant : départ de feu au cœur de chaque stockage de bois. Les modélisations de ces incendies ont été réalisées à l'aide du calculateur FLUMILOG.

3.3 MESURES ET ÉQUIPEMENTS EN PLACE

Les différentes mesures internes mises en place par la société SCIERIE CELLE pour lutter contre le risque incendie sont les suivantes :

▪ **Mesures de prévention**

- Interdiction de fumer dans l'ensemble de l'établissement, en dehors des zones prévues à cet effet ;
- Conformité électrique des installations : contrôle annuel des systèmes électriques par une société agréée ;
- Mise à la terre des machines et cuves ;
- Réalisation d'une analyse du risque foudre et d'une étude technique, et mise en œuvre des actions correctives définies ;
- Procédure d'autorisation de feu (travaux de soudure, meulage, etc.) ;
- Formation du personnel à la sécurité ;
- Affichage des consignes de sécurité.

▪ **Mesures de protection**

- Extincteurs appropriés, répartis selon leur usage ;
- Robinet Incendie Armé ;
- Poteau incendie privé ;
- Réserve incendie (citerne rigide cylindrique hors sol) ;
- Nouvelle scierie en béton, CF 2h.
- Affichage du plan et des consignes d'évacuation ;
- Formation du personnel à la procédure à suivre en cas de sinistre ;
- Alarme incendie à déclenchement manuel ;
- Système de vidéosurveillance.

▪ **Défense extérieure contre l'incendie**

La voie de circulation de la zone d'activité les Vestias qui borde le site au nord-est permet un accès et une intervention rapide des services de secours.

Le centre de secours le plus proche est celui de Saint-Jeures. Localisé à moins de 5 km du site, il permet une intervention en quelques minutes. En cas de besoin, le centre de secours d'Yssingaux peut aussi intervenir.

Un poteau incendie, localisé sur la route départementale Les Vestias (en limite de propriété), est à moins de 100 mètres de tous points du bâtiment historique et de l'ancien atelier d'assemblage des palettes. Un autre poteau incendie, localisé à l'entrée du chemin qui mène à l'accès est du site, est disponible mais plus éloigné. C'est pourquoi le projet prévoit d'installer un poteau incendie privé, proche de la nouvelle scierie, à l'angle nord-ouest de la parcelle 1484 exploitée.

La société SCIERIE CELLE projette d'installer une réserve incendie (une citerne rigide cylindrique hors sol) de 600 m³ en limite est de propriété pour satisfaire les besoins en eaux en cas de sinistre.

Les eaux d'extinction incendie retenues dans le bassin d'orage pourront être réutilisées (contre l'incendie) grâce à une plateforme d'accès pompiers.

Le plan de défense extérieure contre l'incendie de la société SCIERIE CELLE a été élaboré selon les recommandations du SDIS43.

3.4 CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE DES DANGERS

L'analyse complète des risques n'a montré aucun risque inacceptable pour le site.

L'analyse préliminaire des risques a permis de définir un scénario d'accidents majeurs pour le site de la société SCIERIE CELLE : l'incendie des stockages de bois (9 520 m³).

Les causes et conséquences du scénario ci-dessus ont été étudiées. Les risques pour l'environnement du site sont acceptables et maîtrisés par les mesures de maîtrise des risques mises en place par l'entreprise.

Aucune « zone de danger significatif pour la vie humaine » d'après l'arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation, n'a été identifiée en dehors des limites du site (cf. résultats des modélisations).

L'incendie du stockage de bois dans la nouvelle scierie aurait des effets létaux significatifs pour l'Homme (au sens de l'arrêté du 29 septembre 2005). Ce danger est maintenu dans l'enceinte du site et limité à une zone de 34 m² environ le long de la façade est du bâtiment.

D'après le SDIS43, en cas de sinistre, les poteaux incendie et la réserve d'eau projetée seront suffisants pour répondre aux besoins en eaux (480 m³/h, durant 2 heures). L'installation du bassin d'orage (1 340 m³) sur le site permettra la rétention et la réutilisation des eaux d'extinction.